

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le dix-neuf Mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mmes DUFFILLOL – DARRIET – JURADO-GONZALEZ

MM. BALADE -MANGIEU – CHALOUPIN – NORMANT - BOURREL – LAFOSSE

Absents excusés :

Mme GOUDENECHÉ Cécile (ayant donné procuration à M LAFOSSE)

M. GARRIGUES Michel (ayant donné procuration à M. CHALOUPIN)

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DU 18 AVRIL 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **BAIL DE RENOUELEMENT ANTENNE ORANGE AUX BARRAILS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail liant la Commune avec la Société ORANGE concernant l'antenne relais sise aux Barrails arrive à échéance le 21 juillet 2016. Ce bail de 12 ans renouvelable tous les 6 ans fixe le loyer à 947,35 € par an. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler ce bail.

Madame Evelyne JURADO-GONZALEZ estime que le montant du loyer est trop faible et demande une renégociation du bail.

Après discussions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renégocier le bail et de procéder au vote de cette délibération lors de la prochaine assemblée du 16 juin prochain.

### **TERRAIN HAMEAU DES SOURCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain attenant au lotissement dit du Hameau des Sources, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> va être vendu à Madame Emilie ANTOINE au prix de 50 € le m<sup>2</sup> soit 40 000 €.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que Monsieur ESCANDE, géomètre expert, va procéder au bornage du terrain et qu'une bande de terrain de 4 mètres de large sera conservée par la Commune au droit du jardin de Monsieur Patrick LHOIR.

#### **Délibération**

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'offre d'achat faite par Mme Emilie ANTOINE, domiciliée à Saint Macaire (Gironde), pour une partie du terrain communal, terrain détaché de 800 m<sup>2</sup> situé lieu-dit "Maison Neuve", cadastré ZA n° 291 afin d'y construire une maison à usage d'habitation

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de vendre une parcelle de terrain de 800 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée ZA n° 291 pour un montant de 50 € TTC le m<sup>2</sup> à Madame ANTOINE
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente et notamment l'acte authentique auprès de Maître DUBOST à Langon.
- Dit que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Arrivée de Mélanie Darriet à 19 h 40*

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal qu'il reste toujours un terrain de 1 450 m<sup>2</sup> à vendre au Lotissement dit du Hameau des Sources. Etant donné la difficulté de vendre ce dernier terrain, Monsieur le Maire fait plusieurs propositions et notamment celle d'une partition du terrain en deux lots de 700 m<sup>2</sup> environ. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va faire établir des devis de V.R.D dans l'optique d'une division parcellaire.

## **PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre employé communal Alain GENOT peut prétendre à partir à la retraite au mois d'août. Même s'il souhaite continuer quelques mois, il faut songer à trouver une solution pour son remplacement. Après discussions, Monsieur le Maire propose de trouver une personne en contrat aidé afin de pallier son départ. Il rappelle que Monsieur GENOT est en contrat de remplacement vu l'indisponibilité momentanée du titulaire.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE RENDUS DES REUNIONS**

### **– Syndicat des Eaux de Castets en Dorthé**

Monsieur Jean François CHALOUPIN informe le Conseil Municipal que le budget du Syndicat a été voté à l'équilibre avec pour la part de l'Eau Potable un montant de 1 547 000 €, pour la part de l'Assainissement Collectif un montant de 1 398 000 € et pour la part de l'Assainissement Non Collectif un montant de 165 000 €.

Monsieur Jean François CHALOUPIN signale au Conseil Municipal que le marché de travaux pour l'extension du réseau collectif de Mazères a été attribué à l'entreprise SOC pour un montant total de 340 000 €. D'autre part, une demande de subvention au Fond National de Prévention a été réalisée dans le but de sécuriser les châteaux d'eau (alarmes, clôtures, .....).

Monsieur Jean François CHALOUPIN fait observer que la fusion des Syndicats a été évoquée dans le cadre des préconisations de la Loi NOTRE qui vise à confier les compétences de l'eau et de l'assainissement aux Communautés de Communes et ce à l'horizon 2020.

Enfin, Monsieur Jean François CHALOUPIN informe le Conseil Municipal que le Syndicat va solliciter les services d'un médiateur afin de traiter les litiges concernant notamment les factures de consommations.

### **– Réunion du Conseil Syndical du SICTOM**

Monsieur Guillaume NORMANT signale qu'il a assisté au vote du budget du SICTOM. Monsieur Guillaume NORMANT constate que le budget de fonctionnement du Syndicat est en hausse (5 587 736 €) de 1,5 M d'euros, cela étant dû à l'arrivée du secteur du Bazadais au sein du SICTOM. Le budget d'investissement est lui de 1 473 067 € dont 750 000 € d'emprunt pour la réalisation de la future déchetterie. A ce sujet, Monsieur Guillaume NORMANT présente au Conseil Municipal la première ébauche du projet de la déchetterie qui doit encore être affiné avant adoption définitive. En conclusion, Monsieur Guillaume NORMANT signale que le marché des sacs poubelles a été conclu pour un montant de 67 047 € TTC.

### **– SIRP**

Madame Mélanie DARRIET informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à la dernière réunion du SIRP au cours de laquelle le sujet du PEDT (Projet Educatif De Territoire) a été évoqué, Ce document a été transmis à la CAF.

De plus, Madame DARRIET signale que des travaux sont prévus ou en cours sur les deux sites de Bieujac et Saint Pardon et que des devis ont été réalisés. Des travaux de réfection de toiture ont été

réalisés sur le préau Ouest de l'Ecole de Bieujac notamment au niveau du faîtage. Des élus des deux Communes ont participé à ces travaux qui devraient se poursuivre dans l'été. Enfin Madame Mélanie DARRIET précise qu'un devis pour le remplacement de la porte de l'ancienne garderie de Bieujac (côté cour) a été réalisé (montant de 1 410,84 € TTC).

Pour conclure, elle évoque les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine où 15 enfants seront accueillis à Saint Pardon (5 de Saint Pardon, 2 de Saint Loubert et 8 de Bieujac).

– **Commission PLUI**

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal qu'une première réunion concernant l'élaboration du futur PLUI s'est tenue en Mairie avec la Commission créée à cet effet. Lors de ce premier échange, Monsieur le Maire a demandé aux membres de la Commission de réfléchir aux futures grandes orientations d'urbanisme de la Commune. Une première problématique s'est dégagée lors de cette entrevue concernant notamment l'avenir des séchoirs à tabacs situés sur le territoire communal. Monsieur Guillaume NORMANT signale qu'une prochaine réunion se tiendra à l'automne 2016.

– **Réunion du SCOT**

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal qu'il a participé à la réunion sur le DOO (Débat d'Orientations et d'Objectifs) concernant le SCOT. Ce débat va définir les grandes orientations du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriales et notamment ses prescriptions et ses recommandations. En outre, les projections à l'horizon 2035 donnent un total de 4 329 logements à construire pour le Sud Gironde durant la période (15 712 à l'échelle du SCOT). De plus, des superficies moyennes vont être signifiées selon la catégorie de classement des communes. Pour Bieujac, la moyenne de superficie constructible devrait être aux alentours de 1 100 m<sup>2</sup>. Enfin, la protection environnementale sera primordiale avec la mise en place de la trame verte et bleue et le mitage sera proscrit au détriment de la consolidation des bourgs et des quartiers existants. Monsieur Guillaume NORMANT souligne que l'élaboration du SCOT est essentielle et qu'elle donnera une base de travail lors de l'élaboration du futur PLUI qui devra se construire obligatoirement en fonction des préconisations du SCOT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion publique concernant la dénomination et la numérotation des voies de la Commune se tiendra le lundi 6 juin à la Salle Polyvalente. Il souhaite que l'ensemble des membres du Conseil Municipal soit présent à cette réunion importante pour le devenir de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'épicerie du Bourg va rouvrir ces prochains jours.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal trois courriers d'administrés du secteur de Mauco qui souhaiteraient que le fossé communal au droit de leurs propriétés soit busé et comblé. Monsieur le Maire déclare que la Commission Voirie Bâtiment se rendra sur site afin d'évaluer la situation et qu'un courrier réponse sera envoyé à ces trois personnes, sachant que cette opération de voirie, si elle est retenue, ne pourra être réalisée cette année, car non inscrite au budget.

En conclusion, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal, aura lieu le 16 juin 2016.

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 00**